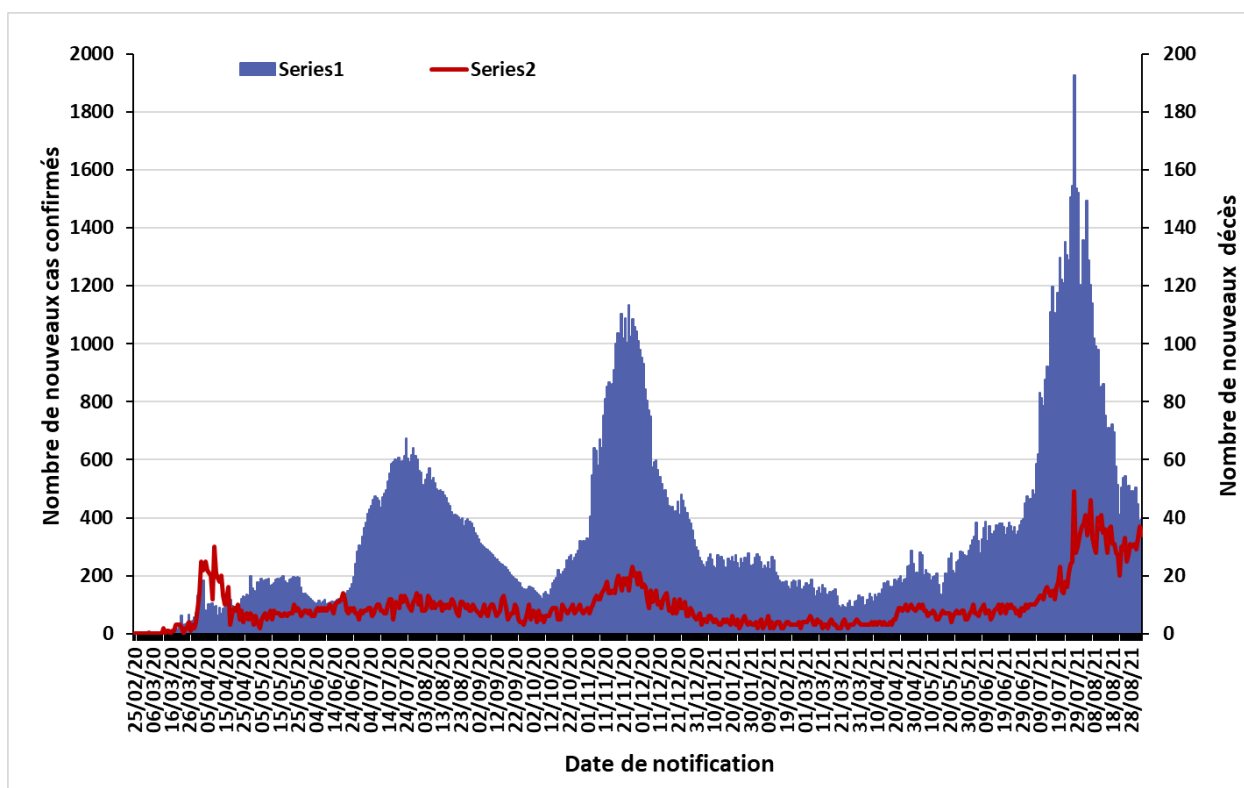


RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Rapport N° 525
Date du rapport : 04 septembre 2021
Date des Données : 03 septembre 2021



Figure 1 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 du 25 février 2020 au 03 septembre 2021 en Algérie



La situation épidémiologique dans le monde et en Afrique est décrite dans le lien ci-après :

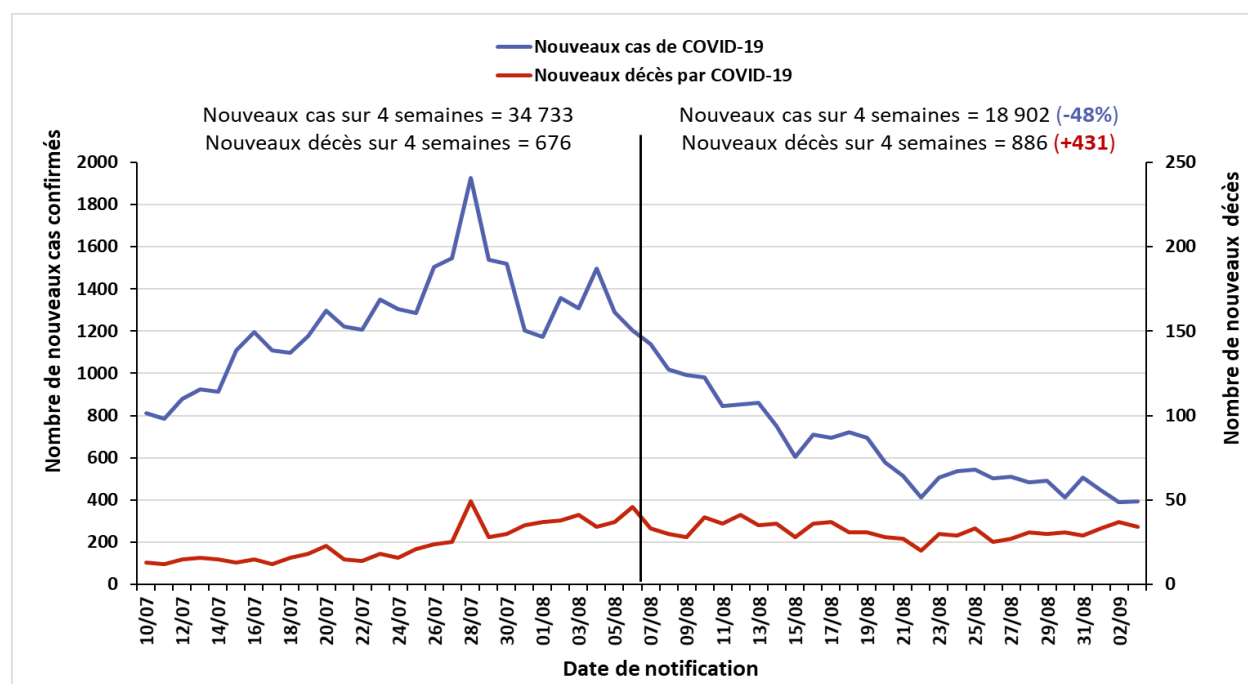
<https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DU 03 SEPTEMBRE 2021

Table 1 : Indicateurs épidémiologiques quotidiens en date du 03 septembre 2021 en Algérie

Item		Nombre
Nombre total de cas de COVID-19 confirmés en Algérie		197 308
Nombre de cas de COVID-19 confirmés dans les précédentes 24 heures		393
Nombre de wilayas ayant notifié pendant les dernières 24 heures	0 nouveau cas de COVID-19	15
	Entre 1 et 9 nouveaux cas de COVID-19	18
	10 ou plus nouveaux cas de COVID-19	15
Nombre total de patients guéris du COVID-19 en Algérie		134 390
Nombre de patients guéris du COVID-19 dans les précédentes 24 heures		317
Nombre total de patients hospitalisés en soins intensifs (sous assistance respiratoire) pour cas de COVID-19		42
Nombre total de décès par COVID-19 en Algérie		5 373
Nombre de décès par COVID-19 dans les précédentes 24 heures		34
Taux de létalité		2,71 %
Taux de mortalité (pour 100 000 habitants)		9,26
Nombre de cas de variants détectés en Algérie (mise à jour du 04 juillet 2021)	Variant Alpha (B.1.1.7)	594
	Variant Eta (B.1.525)	520
	Variant Delta (B.1.617.2)	31

Figure 2 : Evolution du nombre quotidien de nouveaux cas confirmés et nouveaux décès par COVID-19 sur les 8 dernières semaines en Algérie (du 09 juillet au 02 septembre 2021)



❖ Coordination

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ Mesures prises au niveau national

Le 30 août 2021, le Gouvernement a décidé au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, de réaménager les horaires de confinement partiel à domicile de 22h à 6h pour une période de 15 jours à compter du 30 août 2021 dans les 40 wilayas suivantes : Adrar, Laghouat, Oum El Bouaghi, Batna, Bejaia, Biskra, Béchar, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sétif, Saïda, Skikda, Sidi Bel Abbès, Annaba, Guelma, Constantine, Mostaganem, M'Sila, Mascara, Ouargla, Oran, El Bayadh, Boumerdes, El Tarf, Tindouf, Tissemsilt, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza, Naâma, Ain Temouchent, Ghardaia, Relizane et Ouled Djellal.

Il a également été décidé de lever :

- La mesure de fermeture des espaces récréatifs de loisirs et de détente, des lieux de plaisance et des plages, tout en maintenant des mesures strictes de prévention
- La mesure de suspension de l'activité de transport urbain, ferroviaire et inter-wilayas des voyageurs durant les week-ends
- La mesure de limitation à la vente à emporter pour les activités des cafés, restaurations, fast-food et espaces de vente de glace et ce, dans la limite de 50% des capacités et dans le respect des protocoles sanitaires

Dans ces wilayas, sont cependant maintenues les mesures suivantes :

- La fermeture des activités se caractérisant par une forte concentration de la population et qui présentent un risque évident de contamination (marchés de vente des véhicules d'occasion, salles omnisports et salles de sport, maisons de jeunes et centres culturels)
- Le renforcement des mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection et de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants
- L'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial, notamment la célébration de mariages et de circoncision et autres événements, et le retrait définitif de l'autorisation d'exercice de l'activité pour les salles des fêtes qui enfreignent l'interdiction en vigueur

La réouverture partielle des frontières aériennes est effective depuis le 1^{er} Juin 2021. Les voyageurs doivent présenter à l'embarquement un test RT-PCR COVID négatif datant de moins de 36 heures et devront réaliser un test antigénique à leurs frais à l'arrivée. Les frontières terrestres et maritimes demeurent cependant fermées.

- ❖ **Prise en charge des cas** : RAS
- ❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS
- ❖ **Laboratoire et surveillance des variants** : RAS
- ❖ **Logistique** : RAS
- ❖ **Partenariat** : RAS
- ❖ **Communication du risque** : RAS
- ❖ **Vaccination et Mécanisme COVAX** :

Le ministre de la Santé, Abderrahmane Benbouzid a annoncé le lancement samedi 4 septembre de "la plus importante campagne nationale de vaccination" contre la COVID-19 par le ministère de la Santé, en parallèle de la rentrée sociale. Les équipes médicales travailleront 24h/24 y compris les week-end et des bus et ambulance seront mobilisés dans les zones densément peuplées afin de vacciner un maximum de personnes. Cette campagne sera notamment marquée par « Le big day de vaccination » prévu le 11 septembre 2021.

A la date du 29 août 2021, le ministère de la Santé a indiqué que le nombre de personnes vaccinées était de 7 483 528 personnes, soit 37,4% de la population cible âgées de 18 ans et plus.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- **Dr NGUESSAN Bla Francois, WR** : nguessanf@who.int
- **Dr PÉNEAU Camille, UNV/EPR** : peneauc@who.int

NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>